

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville tenue le lundi 27 février 2017 à 19h30, à la salle des délibérations du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Gilles Delorme, maire, à laquelle sont présents :

<b>Poste</b>	<b>Nom</b>
Conseillère, district électoral numéro 1	Caroline Gagnon
Conseiller, district électoral numéro 2	Pierre St-Jean
Conseillère, district électoral numéro 4	Monic Paquette
Conseiller, district électoral numéro 5	Louis Bienvenu
Conseiller, district électoral numéro 6	Gilbert Lefort

Sont aussi présentes : madame Francine Tétreault, OMA, directrice générale et madame Nancy Forget, OMA, MBA, greffière adjointe.

*Monsieur Marc-André Sévigny, conseiller, district électoral numéro 3, est absent.*

Aucune personne n'assiste à la séance.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

### **2. ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

### **3. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

### **4. ADMINISTRATION**

### **5. PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION**

5.1. Adoption de règlement

5.2. Avis de motion

5.2.1 Avis de motion – Règlement numéro 1184-17 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 500 000 \$ pour l'aménagement de différents parcs sur le territoire de la Ville de Marieville et autorisant un emprunt n'excédant pas 500 000 \$ pour en défrayer les coûts »

### **6. AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES**

### **7. COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC**

7.1 Communication du maire au public

### **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

9.1 Levée de l'assemblée

La séance ayant été dûment convoquée, monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 35.

**1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR****1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M17-02-066

SUR PROPOSITION DE : Pierre St-Jean  
APPUYÉE PAR : Monic Paquette  
IL EST RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce Conseil.

De garder l'ordre du jour ouvert.

VOTE : POUR : 5  
CONTRE : 0  
ABSENT : 1

ADOPTÉE

**2) ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE****3) DÉPÔT DE DOCUMENTS****4) ADMINISTRATION****4.1) TRÉSORERIE****5) PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION****5.1) ADOPTION DE RÈGLEMENT****5.2) AVIS DE MOTION****5.2.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1184-17 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 500 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DE DIFFÉRENTS PARCS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MARIEVILLE ET AUTORISANT UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 500 000 \$ POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS »**

M17-02-067

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), monsieur Gilbert Lefort, conseiller, donne avis de motion que, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement portant le numéro 1184-17 intitulé « *Règlement décrétant une dépense de 500 000 \$ pour l'aménagement de différents parcs sur le territoire de la Ville de Marieville et autorisant un emprunt n'excédant pas 500 000 \$ pour en défrayer les coûts* », sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet d'autoriser une dépense de 500 000 \$ pour l'aménagement de différents parcs sur le territoire de la Ville de Marieville et d'autoriser un emprunt n'excédant pas 500 000 \$, pour en défrayer les coûts, remboursable sur une période de 20 ans.

**6) AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES**

---

**7) COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC**

7.1 Communication du maire au public

**8) PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**9.1** Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

---

Gilles Delorme  
Maire

---

Nancy Forget, OMA, MBA, avocate  
Greffière adjointe